

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Montrésor le mardi 14 décembre 2021 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 9.

Présents : 07. Votants : 09. Absents excusés : 2.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

M. Jean – Jacques LALIEUX, absent, a donné pouvoir à Mme Catherine PIVET.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mme PIVET. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER MOUSNY
POUIT TOURATIER.

Secrétaire de séance : Mme Catherine PIVET.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

M. le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Martine PORCHERON de son mandat de conseillère municipale.

Il fait le point sur l'évolution du regroupement pédagogique intercommunal : à la rentrée de septembre 2022, la classe de CM 2 sera déplacée au collège, l'accueil de loisirs périscolaire sera maintenu à son emplacement actuel, au n°51 de la Grande Rue.

La distribution du repas des aînés s'est déroulé le samedi 11 décembre, le marché de Noël est prévu le 18 décembre prochain.

Les projets de couverture du bulletin 2022 sont projetés : le choix se porte sur la proposition n°2.

Décisions du Maire.

- Travaux à la Poste par M. DE SOUSA pour un montant de 3 161 €.
- Droit de stationnement sur la commune pour un montant annuel de 30 € par véhicule pour l'entreprise taxis de l'Indrois.
- Renouvellement d'une concession trentenaire et attribution de deux concessions au cimetière communal.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 15 octobre 2021.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Transformation de la fonction publique : organisation et temps de travail.
La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 a pour ambition d'harmoniser le temps de travail à 35 heures par semaine en mettant un terme aux régimes dérogatoires. La Préfecture d'Indre – et – Loire invite les communes du département à confirmer leur respect de cette disposition réglementaire.

Délibération.

Le Conseil municipal confirme le régime légal appliqué aux agents de la commune d'une durée de 35 heures de travail par semaine.

2. Prolongation du contrat d'un adjoint technique contractuel à temps non complet pour l'entretien des locaux communaux.

Mme Mauricette TALBORDET exerce un emploi d'adjointe technique contractuelle à 13 heures par semaine pour l'entretien des bâtiments communaux. Il est proposé de renouveler son contrat à partir de janvier 2022.

Délibération.

Le Conseil municipal renouvèle le contrat de Mme Mauricette TALBORDET.

Intercommunalité

3. Adhésion au service commun à la protection des données proposé par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

La commune de Montrésor a adhéré au service commun de protection des données proposé par la communauté de communes Loches Sud Touraine. Cette collectivité invite les communes de son territoire à renouveler leur adhésion. S'agissant de Montrésor, l'adhésion s'élève à un montant annuel de 300 €.

Délibération.

Le Conseil municipal renouvèle son adhésion au service commun de protection des données proposé par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

4. Adhésion de la commune de Saint – Antoine du Rocher au syndicat intercommunal Cavités 37.

Le syndicat intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune Saint – Antoine du Rocher. Il invite les collectivités membres du syndicat à approuver cette décision.

Délibération.

Le Conseil approuve l'adhésion de la commune de Saint – Antoine du Rocher au syndicat Cavités 37.

5. Approbation de la charte territoriale avec les familles et la convention territoriale globale.

La CAF Touraine propose à l'ensemble de ses collectivités partenaires une convention accompagnée d'une charte permettant une offre globale de services à la personne. L'accueil de loisirs péri – scolaire de Montrésor est concerné dans une démarche de projet éducatif de territoire pour le maintien de cette structure dans le Lochois.

Délibération.

Les conseillers approuvent la charte territoriale avec les familles et la convention territoriale globale proposées par la CAF Touraine.

Gestion des bâtiments communaux

6. Renouvellement du bail pour les bâtiments de La Poste.

La direction départementale de la Poste propose un loyer annuel de 6 000 € avec un bail ferme de 6 ans pour ses bâtiments impasse de la Ronde.

Délibération.

Le Conseil municipal valide le bail proposé par la Poste d'un montant annuel de 6 000 € pour un engagement ferme de 6 ans.

7. Aménagement d'une aire de service de camping – cars.

Les élus ont rencontré M. Gilles DROUET, précédemment propriétaire du camping de la citadelle à Loches. Ce dernier souhaite investir dans la création d'une aire de camping – cars payante, labellisée Camping Car Park. Trois emplacements sont proposés :

- L'emplacement actuel rue du huit mai : il l'estime bien situé, d'une taille convenable (environ 2 450 m²), facile à aménager. Des travaux apparaissent nécessaires mais l'emplacement revêt nombre de possibilités.
- Le site de la Ronde : capacité d'accueil maximale : 20 emplacements (environ 1 600 m²). Bonne localisation, espace clôturé mais une rentabilité trop faible en raison de sa taille réduite.
- Terrain communal route de Villeloin : il nécessite un aménagement financièrement trop important.

8. Projet de recyclerie.

M. ALFANDARI, conseiller départemental, a présenté aux élus M. Jean – Charles ROCHE APONTE, candidat pour un projet de recyclerie sur le territoire. Son besoin à terme :

Un bâtiment de 500 à 1 000 m² comprenant un espace de stockage et de vente avec à l'appui 5 à 6 emplois d'insertion. Les scénarii pourraient être les suivants :

- une location du précédent centre de tri postal ou du pôle d'économie circulaire en espace de triage.
- Construction d'une recyclerie en partenariat avec la communauté de communes Loches Sud Touraine.
- Une requalification de l'ancien centre de tri en nouvel espace de recyclerie.

Le Conseil débat sur ces différents scénarii et s'interroge sur la possibilité pour la commune d'être porteuse de projet.

9. Echange de terrains avec le département d'Indre – et – Loire.

Le Département propose l'échange avec la commune de Montrésor des terrains impasse de la Ronde et Montigny avec une compensation à 36 250 €.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte la proposition du Département d'une compensation d'un montant de 36 250 € en sa faveur pour l'échange de terrains entre le patrimoine impasse de la Ronde et Montigny.

Aménagement urbain

10. Rénovation de bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe, approbation des actes de sous-traitance, mission d'expertise.

Isolation du vide sanitaire de la résidence communale 23, Grande Rue : l'entreprise BATI – RACAN présente une offre de sous – traitance pour l'isolation du vide sanitaire de l'entreprise SUUN ISOSSOL pour un montant de 6 303 € HT.

Mission d'expertise : l'entreprise HYDRO GEOLOGUES CONSEIL propose une offre à 23 129, 20 € H.T.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte l'offre de sous – traitance de l'entreprise SUUN ISOSSOL et la mission d'expertise HYDRO GEOLOGUES CONSEIL.

11. Réalisation d'un pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue demande de subvention, approbation d'un acte de sous-traitance.

L'entreprise BUSSEY et PROVOST a confié le retrait de dépôts amiante des bâtiments pour un montant de 9 632, 60 € HT à l'entreprise DESPERCHES.

M. le Maire propose de présenter ce projet pour son accès personnes à mobilité réduite au fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la sous – traitance confiée à l'entreprise DESPERCHES pour le retrait de déchets d'amiante au niveau des bâtiments 32, Grande Rue.

Il sollicite le fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire.

12. Réalisation d'un pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue, location et organisation des espaces.

Les conseillers émettent un avis favorable sur les tarifs suivants :

Surface 65 m² : 450 €/mois.

Surface 57 m² : 350 €/mois et 30 €/jour.

28 m² et 25 m² : 170 €/mois.

11 et 15 m² : 80 €/mois.

Espace extérieur : 20 €/week – end.

13. Aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste demande de subventions.

Délibération.

Les conseillers décident de présenter le projet d'aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste au fonds départemental de solidarité rurale, enveloppes socle et projet de l'année 2022, à la dotation d'équipement des territoires ruraux, à la DSIL et au CRTE.

14. Aménagement des abords de la collégiale St Jean Baptiste, lancement de l'appel d'offre.

Délibération.

Le Conseil municipal décide l'engagement de la procédure d'appel d'offre pour l'aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

15. Aménagement du cimetière du bas.

La commune de Montrésor a reçu plusieurs propositions d'entreprises pour l'aménagement de la partie basse du cimetière :

- Aménagement végétalisé : proposition de l'entreprise HEROUX d'un montant de 15 516 € HT, le paysagiste M. FEUGIER une offre à 10 745 € HT ;

- Maçonnerie : une offre de l'entreprise GOBARD d'un montant de 11 563 € HT, une proposition de l'entreprise BV2I 0 13 503, 36 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal retient les entreprises FEUGIER pour un montant de 10 475 € HT et GOBARD avec une offre à 11 563 € HT.

Formation – subventions aux associations

16. Attribution d'une subvention au CFA d'Indre – et – Loire et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Pour des élèves domiciliés à Montrésor, ces deux organismes sollicitent le concours financier de la commune : pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, cette structure préconise une aide de 80 €.

Délibération.

Le Conseil attribue une subvention d'un montant de 80 € au CFA d'Indre – et – Loire et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Budget 2021

17. Approbation de la délibération budgétaire modificative.

Délibération ;

Les conseillers approuvent la délibération budgétaire modificative présentée.

Cérémonie

18. Vœux du maire

La date du 22 janvier à 17h30 est envisagée mais le Conseil attend au regard de l'évolution de la pandémie.

Questions diverses

Suite aux différents travaux dans les bâtiments communaux, des radiateurs ont été récupérés. Ils seront mis en vente.

